

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

LANDES

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

Nombre de membres ayant
pris part à la délibération :
16

Date de la Convocation :

27 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage :

2 octobre 2024

Objet de la délibération :

DEL2024_065 – Vente de la propriété sise 719 Route de la Nasse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 040-214001505-20241001-DEL2024_065-DE



L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Premier Octobre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Marjolaine PERNAUT à Delphine DUPRAT, Mme Stéphanie HERVE à Jean MORA.

Absents : Mr Eric MACQUART

Secrétaire de séance : Mme Delphine DUPRAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 13 mai 2024, la commune a publié un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.) dans le but de vendre la propriété sise au 719 route de la Nasse à Léon. Le comité de sélection créé par délibération s'est réuni et a retenu la candidature d'un couple avec enfants souhaitant s'installer sur Léon. La proposition d'achat est de 240 000 €, conforme au prix minimum de l'A.M.I. Il convient désormais d'autoriser la vente de la propriété et d'engager toutes les démarches liées à cette vente. Il est rappelé que le produit de la vente sera affecté à des travaux d'amélioration de l'habitat sur le parc de logements communaux afin d'améliorer le confort des locataires, réduire la consommation d'énergie et faire baisser les factures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et avec **17 Voix Pour** et **1 Contre (M. Darrémont)**, DECIDE :

- De suivre la proposition du comité de sélection et de vendre la propriété sise 719 route de la Nasse à Léon à Madame Amélie CAHU et Monsieur Nicolas PESENTI au prix de 240 000 € (deux cent quarante mille euros)
- De l'autoriser à signer les actes notariés utiles à la vente de la propriété
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :